

N° DEL/2022-100



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 29 juillet 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRE, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 22 juillet 2022**

**PRESENTS (31)**

**Délégués titulaires (29)** : Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. FERRE Charles, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

**Délégués suppléants (2)** : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MOREL Serge.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. COQUILLAUD Nicolas, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. LAFON Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. POP Ion Octavian.

**Pouvoirs (9) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à M. BRETTE Gérard,  
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,  
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,  
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. BRETTE Gérard,  
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRE Charles.

**Secrétaire de séance** : Mme BOUILLON Ludivine.

**OBJET : Indemnités de fonction de conseiller communautaire délégué**

Il revient au Conseil de Communauté de déterminer les indemnités de fonction affectées au conseiller communautaire délégué dans la limite du plafond indemnitaire fixé par l'article R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'attribuer aux conseillers délégués :

- à la communication,
- au développement économique,
- aux ordures ménagères et déchets assimilés,
- à l'agriculture, la ruralité et l'aménagement du territoire,

l'indemnité de fonction suivante : **5,5 %** de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale.

Conformément à l'article L.5211-12 du CGCT, le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est annexé à la présente délibération.

La date d'effet de la présente délibération est fixée au 29 juillet 2022.  
Les indemnités seront imputées à l'article 6531.

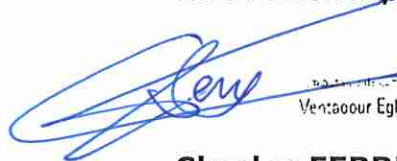
L'indemnité de fonction sera revalorisée automatiquement par rapport à l'indice de la Fonction Publique.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 2 septembre 2022  
Le Président,**

  
Mairie de Lapleau  
Carrefour de l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 56 27 69 26

**Charles FERRÉ**